

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 04 AVRIL 2019**

Délibération
n° 2019.04.059

**Zone Industrielle n° 3
- Commune de Gond-
Pontouvre : cession
de terrains à la
société SIRMET**

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 mars 2019**

Secrétaire de séance : Véronique DE MAILLARD

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Monique CHIRON, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Mireille RIOU à Gérard DEZIER, Alain THOMAS à Gérard ROY

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Jean-Marc CHOISY, Karen DUBOIS, Jeanne FILLOUX, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, Jean-Philippe POUSSET, Eric SAVIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2019

**DELIBERATION
N° 2019.04.059**

ZONES D'ACTIVITES

Rapporteur : Monsieur BONICHON

ZONE INDUSTRIELLE N° 3 - COMMUNE DE GOND-PONTOUVRE : CESSION DE TERRAINS A LA SOCIETE SIRMET

Par délibération n°73 du 15 mars 2018, le conseil communautaire a autorisé la vente au profit de la société SIRMET des parcelles C 1013 et C 1156, d'une superficie globale de 7 488 m², correspondant à l'installation terminale embranchée (ITE) de la zone industrielle n° 3, située sur la commune de Gond-Pontouvre.

Propriété de GrandAngoulême, gestionnaire des voies, l'ITE fait l'objet d'une convention de raccordement avec Réseau Ferré de France (donnant lieu au paiement d'une redevance d'occupation du domaine public) dont le transfert à la société SIRMET est en cours de négociation pour les parcelles C 1013 et C 1156.

Suite à la signature du compromis de vente des parcelles C 1013 et C 1156 le 22 février dernier, deux parcelles complémentaires cadastrées C 1060 et C 1014 respectivement de 104 m² et 1 480 m² doivent être intégrées à l'emprise foncière initiale cédée à la société SIRMET.

En raison de la nature de l'infrastructure de ce type de parcelles, un accord sur la cession de l'emprise sera conclu sur la base de 1 euro/m² à l'appui de l'avis des Domaines en date du 15 décembre 2017.

Ces parcelles feront également l'objet des négociations dans le cadre du transfert de la convention de raccordement à la société SIRMET après remise en état par GrandAngoulême (ainsi que le paiement par SIRMET de la redevance d'occupation du domaine public).

De même que pour les parcelles C 1013 et C 1156, la société SIRMET devra autoriser l'accès aux parcelles C 1060 et C 1014 à d'éventuels autres utilisateurs pour emprunter les voies ferrées, sous réserve de la signature d'un contrat commercial.

Vu l'avis favorable de la commission attractivité, économie et emploi du 20 mars 2019,

Je vous propose :

D'APPROUVER la cession à la société SIRMET, ou à toute société portant le projet pour son compte, des parcelles C 1060 et C 1014 pour une superficie globale de 1 584 m², au prix de 1 584 €, les frais associés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les actes à intervenir relatifs à cette cession.

DE CONSTATER la recette à l'article 775 au budget principal, ainsi que les opérations nécessaires à la sortie de l'actif du patrimoine de GrandAngoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 09 avril 2019	<u>Affiché le :</u> 10 avril 2019



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA
CHARENTE- MARITIME

Pôle métiers : animation et expertise
Mission domaine et politique immobilière de l'Etat

24 Avenue de Fetilly
BP 40587
17021 LA ROCHELLE CEDEX 1
Téléphone : 05 46 30 08 73

Le 15/ 12 /2017

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Aurélie BOUCHET
Téléphone : 05 46 30 08 73
Courriel : ddfip17.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr
Réf LIDO : 2017-16154V0474-66z85

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN :	Terrains us avec voie ferrée
ADRESSE DU BIEN :	Chemin de Chaumontet, GOND PONTOUVRE
VALEUR VÉNALE :	1 € symbolique

1 - SERVICE CONSULTANT : GRAND ANGOULEME

AFFAIRE SUIVIE PAR : ARNAUD LORANT

2 - Date de consultation : 15/11/2017

Date de réception : 15/11/2017

Date de visite : Non visité

Date de constitution du dossier « en état » : 13/12/2017

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession de parcelles au propriétaire voisin (Société Sirmet)

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : Parcelles cadastrées section C n° 1156 et n°1013 pour 7488 m²

Description du bien :
sis lieudit « Plantier de Brebonzac »

Il s'agit de 2 parcelles de configuration en bande, sur lesquelles se trouve une voie ferrée à rénover desservant un site industriel.

5 - SITUATION JURIDIQUE

- Nom du propriétaire : Consultant
- Situation d'occupation : libre

6 - URBANISME ET RÉSEAUX

Au PLU 10/09/2010 : La zone Ux Il s'agit d'une zone urbaine dans laquelle les capacités des équipements publics, existants ou en cours de réalisation, permettent d'admettre immédiatement des constructions. La vocation de cette zone est l'accueil spécifique des établissements à usage commercial, industriel et artisanal. Elle concerne entre autres quatre grands sites du territoire communal : - la ZI n°3, à l'est de la commune, à vocation exclusivement industrielle,

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du bien est estimée à l'euro symbolique

8 - DURÉE DE VALIDITÉ

La durée de validité de cet avis est de 2 ans

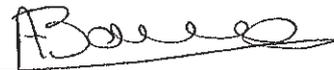
9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

L'Inspectrice des Finances publiques,

Aurélie BOUCHET



Parcelles C1014 et C1060 à Gond-Pontouvre

